

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de fr. 60'000.-- pour le remplacement de la couche d'étanchéité de la toiture de la salle Fleurisia

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Construit en 1991 sous sa configuration actuelle, le bâtiment de la salle Fleurisia est un objet incontournable et indispensable au sein de notre nouvelle commune. Cette infrastructure est adaptée aux besoins de notre population et appréciée de tous. C'est aussi un objet qui vieillit dans sa structure et qui nécessite un entretien régulier. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un moment clef de l'entretien de ce bâtiment

Lors de l'élaboration du projet, les Autorités fleurisannes avaient décidé qu'une partie de la couverture du bâtiment serait une toiture plate. Ceci, avec le souci de permettre une liaison harmonieuse entre le corps principal du bâtiment et la salle des spectacles proprement dite.

Aujourd'hui, l'étanchéité d'une partie de la toiture (150 m²) est arrivée en fin de vie et occasionne des infiltrations d'eau importante dans le hall d'entrée du bâtiment. Afin de remédier à ce défaut et d'éviter de dégrader d'autres parties de ce bâtiment, nous vous proposons le remplacement de la couche d'étanchéité de la toiture. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer l'isolation thermique sous la couche d'étanchéité par l'adjonction d'une couche isolante adaptée aux normes en vigueur actuellement.

Les travaux prévus sont devisés à 60'000 francs et consistent à :

- ✓ Enlever les cailloux et graviers de la couverture
- ✓ Démontez la couche actuelle d'isolation
- ✓ Déposer l'étanchéité et une partie de la ferblanterie
- ✓ Poser une nouvelle couche d'isolation thermique
- ✓ Créer une structure portante en bois
- ✓ Appliquer une couche d'étanchéité
- ✓ Reposer la ferblanterie

Ces défauts ayant été découverts à la suite des importantes pluies de cet été, ces travaux n'ont malheureusement pas pu être planifiés précédemment. En outre, pour prévenir de nouvelles altérations de cet important élément de notre patrimoine culturel, il est important que les travaux soient réalisés avant l'hiver.

Pour les effets financiers en lien avec les mécanismes de maîtrise des finances, nous vous renvoyons au point 5 du rapport relatif au point 9 de l'ordre du jour (Crédit de fr. 330'000.-- pour l'acquisition d'une nouvelle ambulance). L'acceptation de cette demande de crédit aura pour effet de réduire de fr. 142'924.-- à fr. 82'924.-- la limite résiduelle des investissements soumis pouvant être votés durant l'exercice.

En vous remerciant d'apporter votre soutien à cette demande de crédit et en contribuant ainsi à la pérennité de la salle Fleurisia, nous vous prions de croire, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, le 6 septembre 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Pierre-Alain Rumley

Alexis Boillat

Annexe : projet d'arrêté

